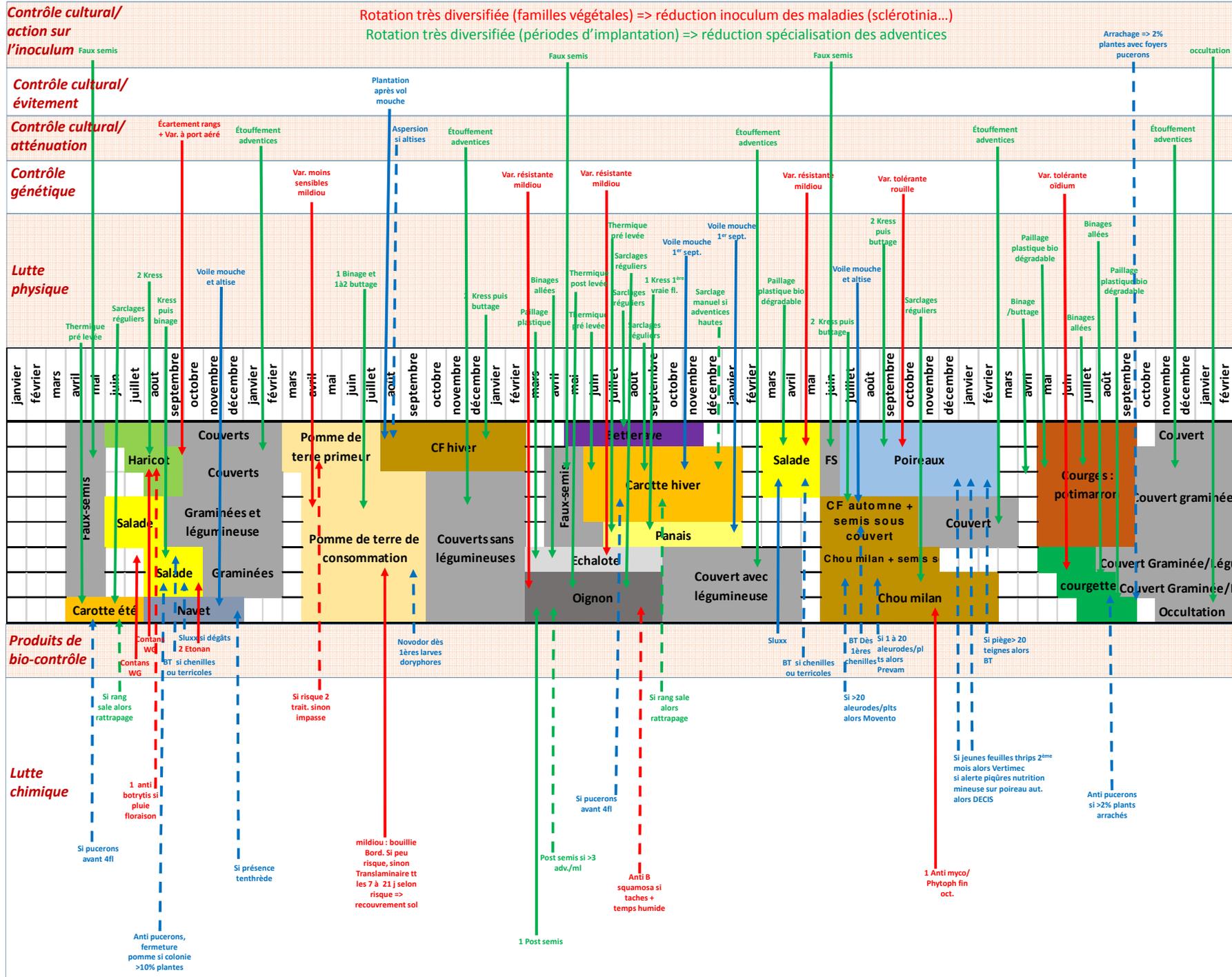


Schéma décisionnel du système très bas intrants de Syst'M-OR 2018-2022



Site expérimental
 Station Expérimentale en Maraîchage de Bretagne Sud
 Route du Bono 56400 AURAY
 02 97 46 30 80
 maet.lelan@bretagne.chambagri.fr

Porteur du projet

- Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne

Autres partenaires techniques et scientifiques

- Pôle Légumes Région Nord
- Chambre d'agriculture de Seine Maritime
- Chambre d'agriculture d'Ile de France
- Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher
- Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire
- Chambre d'agriculture de Vendée
- INRA Domaine Expérimental Alénya Roussillon

Attentes du pilote

Adventices : Pas de montées à graines, pas de gêne à la récolte, pas de concurrence avec les cultures.

Ravageurs et maladies : maxi 5% de pertes de produits commerciaux

Légendes :

- Gestion adventices
- Gestion ravageurs
- Gestion maladies
- Règle systématique (→)
- Règle conditionnelle (---→)

Version 1 – août 2018

ÉCOPHYTO
 SEULNI ET ALLIÉS
 DÉPHY
 AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto